

LES CANADIENS AURONT UNE CARTE D'IDENTITÉ / Page D6



**Jazz**  
Le saxophoniste Benny Carter s'éteint à 95 ans / Page D7



**Centre d'arts Orford**  
Les plus beaux airs d'opéra pour de généreux amis / Page D2

# Des ancêtres très populaires...

Le circuit touristique Traces et Souvenances demeure au goût du jour après 10 ans

Stéphanie Raymond  
sraymond@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Traces et Souvenances est en voie de passer à l'histoire. Les Mary O'Mally et compagnie ne semblent pas vouloir mourir, continuant à faire découvrir aux gens de la région et d'ailleurs les Cantons-de-l'Est du 19e siècle, à bord d'un autobus qui parcourt inlassablement le même trajet depuis 10 ans.

Après plus de 500 représentations, qui ont profité à pas moins de 20 000 spectateurs, le populaire circuit touristique est encore au goût du jour. À la demande des gens, ses organisateurs ont été «forcés» de le maintenir. «Depuis deux ans que nous annonçons l'arrêt de Traces et Souvenances, pensant que notre public va s'épuiser, a affirmé Lysanne Gallant, responsable de la mise en scène théâtrale. Chaque fois, les gens nous disent qu'ils veulent conserver ce produit bien de chez nous, qui leur permet de faire découvrir l'histoire de Sherbrooke à leurs famille et amis. Plusieurs personnes ont participé deux, trois et même quatre fois à notre tour.»

Car les gens apprécient beaucoup la balade de deux heures avec arrêt aux divers lieux historiques de la ville, où des comédiens font découvrir le patrimoine de Sherbrooke. C'est le cas de Sylvain Gagnon, qui a participé au premier tour de la saison samedi dernier. «Je suis Sherbrookoise, mais j'en ai appris beaucoup sur ma ville. C'est un



Lysanne Gallant, alias Géraldine Mollins, se plaint de l'état des chemins à Sherbrooke à la désormais célèbre Mary O'Mally (Julie Normand), sous l'oeil amusé de Gilbert Hyatt (Jacques Quintin).

tour très enrichissant, qui donne un bel aperçu de notre histoire. Le rythme est bon et les acteurs sont excellents». Comme c'est souvent le cas, M. Gagnon avait amené de la famille de l'extérieur. «J'ai beaucoup aimé, a affirmé

Victor Desmeules de Jonquière. Les acteurs sont super!» Selon M. Gallant, Traces et Souvenances durera tant que l'autobus se remplira. «Nous verrons année par an

née, a-t-elle affirmé. Il est très probable que nous bénéficions d'un second souffle grâce au projet Cité des rivières, qui va attirer les touristes.»

D'autres projets en tête

Devant le succès de Traces et Souvenances, la petite troupe de comédiens songe sérieusement à mettre sur pied d'autres projets semblables. «Nous aimerions faire des animations touristiques en divers endroits de Sherbrooke, par exemple au centre-ville et à l'ancienne prison, a indiqué Mme Gallant. Nous étudierons ce projet plus en profondeur l'an prochain. Il faudra chercher un appui du côté de la Ville de Sherbrooke, trouver des partenaires financiers et engager éventuellement d'autres comédiens.»

Un projet d'envergure pourrait également être développé d'ici deux ans. Devant le succès qu'avait remporté le spectacle Eaux vives, réalisé par Mme Gallant et Anne Dansereau et tenu le 9 octobre dernier dans le cadre du bicentenaire de Sherbrooke, l'idée circulait que la représentation avait le potentiel de devenir l'équivalent des Légendes fantastiques de Drummondville ou de la Fabuleuse histoire d'un royaume du Saguenay-Lac-Saint-Jean. «Un tel spectacle nécessiterait un très gros budget, a indiqué Mme Gallant. Le projet est actuellement sur la glace. Nous allons étudier sa faisabilité l'an prochain.»

Traces et Souvenances organise des circuits tous les samedis et dimanches à 13 h 30 jusqu'au 31 août. L'équipe est aussi disponible toute l'année pour les groupes de 35 personnes ou plus. Plus de détails peuvent être obtenus en contactant le 819-821-1919.

# La Grande Virée résiste à la concurrence

Isabelle Pion  
ipion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Malgré toutes les activités qui fourmillaient à Sherbrooke en même temps que la Grande Virée artistique 2003, l'événement culturel a

connu encore cette année un très grand succès, selon sa présidente, Pauline Boudreau. En effet, près de 20 000 visiteurs ont pénétré dans l'intimité des demeures et ateliers de 36 artistes pour y découvrir leur talent.

«On a sensiblement le même nombre de visiteurs que l'an passé (20 000). On s'attendait à plus, mais il y avait beaucoup d'événements», explique Mme Boudreau, qui recevait aussi les visiteurs chez elle afin de leur faire découvrir ses aquarelles.

L'artiste se réjouit non seulement de la qualité des curieux qui ont réalisé la grande tournée, mais aussi de leur provenance, beaucoup d'entre eux venant de Montréal et de sa région, de même que des États-Unis. «Il y a aussi de nouveaux visiteurs qui ne sont pas venus l'an passé», ajoute-t-elle. Quelque 75 000 cartes routières de la Grande Virée avaient d'ailleurs été distribuées dans plusieurs régions et

marchés d'alimentation Métro. Il y aura-t-il une troisième édition? «Les gens nous le demandent, alors on n'a quasiment pas le choix!», lance Mme Boudreau. La demande est bien présente: du 5 au 13 juillet, l'aquarelliste a reçu chez elle environ 700 personnes, une quarantaine de moins que l'an passé. Si le chiffre paraît énorme, Mme Boudreau souligne qu'elle préférerait les allées et venues des curieux au temps mort qui l'obligeait quand même à de-

meurer à la maison. Sculptures, vitraux, photographies: les médiums étaient multiples, et les artistes de qualité, fait valoir Mme Boudreau, rappelant que les participants qui ont ouvert leurs portes au public avaient d'abord été sélectionnés.

La Grande Virée artistique devrait revenir l'an prochain avec sensiblement la même formule, selon l'organisatrice.



Pauline Boudreau

**LA MAISON DU CINÉMA**  
www.lamaisonducinema.com

**LA GRANDE SÉDUCTION** (v. o. f.) (G)  
RAYMOND BOUCHARD / DAVID BOUTIN  
11 au 15 juillet: 1h05 - 1h10 - 3h20 - 3h40 - 7h05 - 7h10 - 9h20 - 9h30 / 16 & 17 juillet: 12h55 - 1h10 - 3h20 - 3h40 - 7h05 - 7h10 - 9h20 - 9h30

**LA LIGUE DES GENTLEMEN EXTRAORDINAIRES** (v. f.) (G) SEAN CONNERY  
16 & 17 juillet: 1h05 - 3h50 - 7h00 - 9h25

**PIRATES DES CARAÏBES** (v. f.) (v. o. a.) (G) (D) W. J. DEPP  
v.o.a. 12h55 - 3h35 - 6h55 - 9h35

**TERMINATOR 3** (v. f.) (13+) (v.) SCHWARZENEGGER  
1h05 - 3h20 - 7h05 - 9h20

**CHARLIE ET SES DRÔLES DE DAMES SE DÉCHAÎNENT** (1) (G + déconseillé aux jeunes enfants)  
1h10 - 3h40 - 7h10 - 9h30

**TROUVER NÉMO** (v. f.) (G) de DISNEY  
1h20 - 3h25 - 7h15 - 9h15

**SINBAD** (v. f.) (G) DESSINS ANIMÉS  
11 au 15 juillet: 12h30 - 2h15 - 7h05  
16 & 17 juillet: 12h50 - 6h55

**BLONDE ET LÉGALE 2** (v. f.) (G) R. WITHERSPOON  
1h15 - 3h25 - 7h15 - 9h25

**28 JOURS PLUS TARD** (v. f.) (16+)  
11 au 15 juillet: 12h50 - 3h50 - 6h50 - 9h25  
16 & 17 juillet: 3h45 - 9h20

**LES INVASIONS BARBARES** (v. o. f.) (13+)  
11 au 15 juillet: 3h45 - 9h25 / 16 & 17 juillet: 12h50 - 6h55

**MAMBO ITALIANO** (G) en version française  
11 au 15 juillet: 3h55 - 9h20 / 16 & 17 juillet: 3h45 - 9h20

**LE VIRTUOSE** (v. f.) (G) 11 au 15 juillet: 12h50 - 7h00  
63, KING OUEST, 566-8782

**Cinéma 9**  
4204, boul. Bertrand-Fabi  
821-9999  
www.galaxycinemas.com

SEMAINE DU 11 AU 17 JUILLET 2003

**HULK (VF)** (G + déconseillé aux jeunes enfants)  
Vendredi au mardi: 12 h 30, 18 h 30

**BLONDE ET LÉGALE: ROUGE, BLANC ET BLONDE...** (G)  
Tous les jours: 13 h 10, 16 h 10, 19 h 10, 21 h 30

**TROUVER NÉMO précédé de BIBELOT** (G)  
Tous les jours sauf JEUDI: 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 20  
Jeudi: 13 h, 16 h, 21 h 20

**PIRATES DES CARAÏBES** (G + déconseillé aux jeunes enfants)  
Tous les jours: 12 h 30, 15 h 30, 19 h, 21 h 45

**CHARLIE ET SES DRÔLES DE DAMES SE DÉCHAÎNENT** (1) (G + déconseillé aux jeunes enfants)  
Tous les jours: 12 h 50, 15 h 50, 18 h 50, 21 h 50

**T3: LA GUERRE DES MACHINES** (1)  
(13 ans + violence)  
Vendredi au mardi: 12 h 50, 15 h 35, 15 h 50, 18 h 50, 21 h 35, 21 h 50  
Mercredi et jeudi: 12 h 50, 15 h 50, 18 h 50, 21 h 50

**CHARLIE'S ANGELS: FULL THROTTLE** (G + déconseillé aux jeunes enfants)  
Tous les jours: 12 h 40, 15 h 40, 18 h 40, 21 h 40

**LA GRANDE SÉDUCTION** (G)  
Tous les jours: 12 h 35, 15 h 35, 18 h 35, 21 h 35

**SINBAD, LA LÉGENDE DES SEPT MERS** (G)  
Tous les jours: 13 h 05, 16 h 05, 18 h 20, 20 h 20

**LA LIGUE DES GENTLEMEN EXTRAORDINAIRES** (À venir)  
Mercredi et jeudi: 12 h 45, 15 h 45, 18 h 45, 21 h 40

ÉCRANS COURBÉS SON NUMÉRIQUE 9 SALLES

## 11 CÉLIBATAIRES RECHERCHÉS (20 à 35 ans)

Pour former un couple parfait! Le «reality show» le plus acclamé au monde!

**LOFT STORY**  
100 000 \$ pour le couple gagnant!

Vivez l'expérience de votre vie!

Bientôt à **TQS** La Tribune

**Formulaire d'inscription**

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_ Sexe:  M  F

Date de naissance:  /  /  App.: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Prov.: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

Tél. 1: ( ) \_\_\_\_\_ Âge: \_\_\_\_\_

Tél. 2: ( ) \_\_\_\_\_ Occupation: \_\_\_\_\_

Sur une page (maximum) à joindre au formulaire d'inscription, dites-nous pourquoi vous aimeriez faire partie de Loft Story. Joindre 1 photo récente.

> Dates d'inscription: du 20 juin au 18 juillet 2003 à minuit.

> Pour en savoir plus, consultez le site **www.tqs.ca**

Retournez ce formulaire d'inscription au plus tard le 18 juillet 2003 à: **Guy Cloutier Réalité, Loft Story, Succursale postale R, Case postale 1400, Montréal (Québec), H2S 3R7**

## À mille bornes de l'ordinaire.

La grande virée  
Du lundi au jeudi 20 h

Suivez Geneviève Borne lors de son escapade touristique et culturelle au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Laissez-vous raconter La Fabuleuse Histoire d'un Royaume.

Avec, entre autres, Jean-François Breau, Ken Scott...

35 ans

Ça change de la télé

Télé-Québec  
telequebec.tv

# Les arts pour balayer la grisaille

Isabelle Pion  
 ipion@latribune.qc.ca  
 ORFORD

«S ans les arts, notre société est condamnée à la grisaille, la froideur, l'absence de relief, de couleur, de texture... Elle est condamnée au silence...», soutient la directrice artistique du Centre d'arts Orford, Agnès Grossmann.

Et afin d'assurer l'avenir artistique de l'organisme, le Centre d'arts tenait ce samedi son traditionnel concert-bénéfice, où 300 personnes étaient attendues... et 80 000 dollars espérés. «Ça va déterminer si on continue à évoluer ou si on peut rester au même stade. On a besoin de plus d'argent pour réaliser nos rêves...»

Et pour les concrétiser, le Centre d'arts a offert aux invités «les plus beaux airs d'opéra» lors d'un concert où la soprano Christiane Riel, le ténor Marc Hervieux et la pianiste Louise-Andrée Baril ont uni leur talent. En plus du banquet, 40 oeuvres d'arts ont été mises aux enchères.

À tort, croit Mme Grossmann, les gens voient souvent les arts comme un luxe. De plus, beaucoup d'artistes dépendent encore trop souvent du gouvernement ou de mécènes.

Le grand patron du Grand Prix du Canada et du Molson Indy de Montréal, Normand Legault, est aussi de l'un de



Imacom, Claude Poulin  
 La pianiste Louise-Andrée Baril, le ténor Marc Hervieux et la soprano Christiane Riel ont uni leur talent lors du concert-bénéfice au Centre d'arts d'Orford, samedi. Ils posent ici avec la directrice artistique du centre, Agnès Grossmann.

Ce dernier participait à cette soirée, sa-

medi soir, à titre de président du comité d'honneur. Également président d'honneur des Mondiaux jeunesse, M. Legault s'est absenté du stade pour la première fois, samedi, pour filer tout droit vers Orford.

«Pour moi, c'est un peu comme un retour dans un endroit que j'ai fréquenté dans ma jeunesse. À l'époque, c'était neuf. Mais c'a bien vieilli: c'est peut-être parce que l'endroit est fréquenté par les jeunes...», fait valoir M. Legault en soulignant que les jeunes lui tenaient également beaucoup à coeur.

Montréalais, M. Legault explique que, vers l'âge de 10 ans, il venait au centre pour assister aux spectacles de marionnettes qui y étaient présentés. «J'ai passé tous les étés de ma jeunesse à Eastman. C'est ce qui m'avait amené à choisir l'Université de Sherbrooke pour mes études de premier cycle...» Comme il possède maintenant une maison au lac Memphrémagog, M. Legault se plaît à dire qu'il est un Estrien d'adoption.

**Les spectacles**  
 LE VIEUX CLOCHER  
 Sherbrooke  
**Bloue**  
 RÉSERVATION • 822-2102  
 www.vieuxclocher.com

UNE SOIRÉE AVEC...  
  
**MIKE WARD**  
 Les vendredis et samedis  
 du 12 au 26 juillet

**JULIE CARON**  
 AVEC INVITÉ  
**CRAMPE EN MASSE**  
  
 Les vendredis et samedis  
 du 1er au 30 août et le dimanche 31 août  
 www.vieuxclocher.com

**MOLSON DRY**  
 vous invite  
 aux spectacles

**Jean-Michel Ancitil**  
*Rumeurs*  
 Les 18, 19, 25 et 26 juillet,  
 1, 2, 8, 9, 15 et 16 août, à 20 h 30

**Peter McLeod**  
*Libéré sur parole*  
 22, 23, 29 et 30 août, à 20 h 30  
 www.centreculturelUdeS.ca

**CENTRE CULTUREL**  
 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE  
**820-1000**  
 CITE, IGA, Desjardins, Québec

**cyberpresse.ca**

**Clavardage**  
**Paul Buissonneau**

Fête des Français:  
 béret, baguette, pétanque  
 et bal musette!  
 avec Webcam   
**Aujourd'hui lundi à 12 h 30**  
 www.cyberpresse.ca/clavardage  
**cyberpresse.ca**

**Les spectacles**  
 LE VIEUX CLOCHER  
 Magog  
**Bloue**  
 RÉSERVATION • 847-0470

"Le show d'humour de l'année"  
  
 Du mardi au samedi, du  
 1er juillet  
 au 9 août  
**LOUIS-JOSÉ HOUDE**  
 www.vieuxclocher.com

C'EST LE TEMPS DE PASSER  
**AL ACURA RSX**

**3,8 %**. Si peu d'intérêt pour tant de performance !

Taux de <b>3,8%</b> à la location ou à l'achat!	<b>L'Acura RSX</b> 278 \$/mois 24 300 \$**	Moteur 2.0 litres i-VTEC de 160 chevaux, roues de 15 po, groupe électrique, climatiseur automatique, radio AM/FM avec lecteur CD, assistance routière 24 heures Acura, système d'entrée sans clé et tellement plus...	Taux de <b>4,8%</b> à l'achat!	<b>L'Acura EL</b> 278 \$/mois 22 000 \$**	
--	--	---	-----------------------------------	---	--

ACURA VOTRE CONCESSIONNAIRE FIABLE

**PRECISION ACURA**  
 SHERBROOKE

**4900, boul. Bourque ROCK FOREST**  
**(819) 564-8909**

\*Offre de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour l'Acura EL (modèle ES3563E) et l'Acura RSX (modèle DC3363P8) 2003 neuves. Total des paiements de 15 922 \$ et de 17 542 \$ respectivement. Un acompte de 2 578 \$ pour la EL, de 4 198 \$ pour la RSX, un dépôt de garantie pour la EL seulement et un premier versement sont requis. Option 0 \$ comptant aussi offerte. Allocation de 24 000 km par année (prix de 0,12 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation inclus, frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle préétablie. \*\*D.S.F. de 22 000 \$ pour l'Acura EL (modèle ES3563E) et de 24 300 \$ pour l'Acura RSX (modèle DC3363P8) 2003 neuves. Transport et préparation (900 \$), frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Un acompte pourrait être exigé. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. \*Offre de financement à l'achat d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Financement à l'achat de 3,8 % pour l'Acura RSX (modèle DC3363P8) et de 4,8 % pour l'Acura EL (modèle ES3563E) 2003 neuves. S.A.C. Périodes de 24 à 60 mois offertes. Par exemple, 20 000 \$, à 3,8 %, paiements mensuels de 449,79 \$, pendant 48 mois. Coût d'emprunt de 1 589,92 \$. Total des paiements de 21 589,92 \$. À 4,8 %, paiements mensuels de 458,78 \$, pendant 48 mois. Coût d'emprunt de 2 021,44 \$. Total des paiements de 22 021,44 \$. Un acompte pourrait être exigé. Transport, préparation (900 \$), frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2003.

# « JAMAIS AU GRAND JAMAIS ! »

## SOLDE ESTIVAL DE MITSUBISHI



### JAMAIS D'INTÉRÊT À PAYER À L'ACHAT D'UNE MITSUBISHI 2003 NEUVE !\*



**178 \$** PAR MOIS,  
BAIL DE 48 MOIS  
1948 \$  
COMPTANT  
PDSF À PARTIR DE 15 997 \$\*

\* « MEILLEUR CHOIX » DE  
L'INSURANCE INSTITUTE FOR  
HIGHWAY SAFETY LORS  
D'ESSAIS DE COLLISION\*\*  
• MOTEUR DE 2 L  
• CHAÎNE STEREO DE 140 W ET  
LECTEUR DE DISQUE

PDSF À PARTIR DE  
**24 197 \$**

• BOÎTE SPORTRONIC<sup>MC</sup>  
• CLIMATISEUR  
• GLACES ET VERROUILLAGE DES  
PORTIÈRES À COMMANDE  
ELECTRIQUE  
• REGULATEUR DE VITESSE  
• BANQUETTE ARRIERE 60/40

PDSF À PARTIR DE  
**23 857 \$**

• CLIMATISEUR  
• GLACES ET VERROUILLAGE DES  
PORTIÈRES À COMMANDE  
ELECTRIQUE  
• ROUES EN ALLIAGE  
• CHAÎNE STEREO DE 140 W ET  
LECTEUR DE DISQUE

NOMMÉE VOITURE CANADIENNE DE L'ANNÉE,  
DANS LA CATÉGORIE  
« MEILLEURE NOUVELLE VOITURE ÉCONOMIQUE »  
**LANCER ES 2003**

« MEILLEUR CHOIX » L'INSURANCE INSTITUTE  
FOR HIGHWAY SAFETY LORS D'ESSAIS  
DE COLLISION\*\*  
**OUTLANDER LS 2WD 2003**

MEILLEUR ACHAT SELON CONSUMERS DIGEST<sup>††</sup>  
**ECLIPSE RS 2003**



1 888 57-MITSU

MITSUBISHICARS.CA

**Granby Mitsubishi**  
1332, rue Principale  
Granby  
450-777-7720

**Sherbrooke Mitsubishi**  
969, rue Haut-Bois  
Rock Forest  
819-346-8222

\*Prix de détail suggérés seulement. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher. \*\*Programme offert par Services de financement automobile Primus (+ PRIMUS+) aux consommateurs qui se qualifient exclusivement, et sous réserve d'approbation de crédit. Disponible pour tous les véhicules neufs 2003 : aucun financement à l'achat. Aucun comptant requis pour Galant/Lancer/Montero Sport/Montero. Cette offre ne s'applique qu'à des financements de 60 et 48 mois, tel que décrit ci-bas. Exemple : pour une somme de 10 000 \$ financée au taux de 0%, le paiement mensuel est de 166,70 \$/208,30 \$ pendant 60/48 mois, le coût d'emprunt de 0 \$ et l'obligation totale de 10 000 \$. Aucun comptant requis pour Outlander/Eclipse/Eclipse Spyder. Les mensualités varieront en fonction du montant financé. Autres restrictions s'appliquant au programme et au crédit. Offres de financement à l'achat spéciales ne pouvant être combinées avec d'autres offres spéciales. Rabais ou autres offres incitatives possibles lorsque les clients optent pour un achat en argent comptant. En choisissant l'offre de financement, il est possible que les clients renoncent à d'autres rabais et offres incitatives, ce qui pourrait avoir pour effet un taux d'intérêt plus élevé. \*\*\*Lancer ES A06 M/T seulement : location disponible au coût de 178 \$ par mois pendant 48 mois. Comptant de 1 948 \$, plus dépôt de sécurité de 250 \$. Coût d'emprunt annuel de 0,10 % par année. Coût de location de 10 742 \$. Frais de B \$/km pour kilométrage excédant 20 000 km/an. Offre de location ne pouvant être jumelée à aucune autre, y compris celle du programme Signez et conduisez de Mitsubishi. Option d'achat de 6 419 \$ plus taxes, à la fin de la location. \*\*\*\*Tous les programmes : le client doit signer le contrat et prendre livraison d'un véhicule en stock dans une concession le 31 juillet 2003 au plus tard. Le client assume les frais habituellement exigibles à la signature tels qu'immatriculation, publication dans le RDPRM (au Québec), assurances, frais de livraison et de préparation, droits sur les pneus, taxes, essence, tous frais consécutifs à une location tels que mileage excédentaire ou usure excessive, et tous autres frais à payer en vertu des lois. N'inclut pas les frais de transport de 895 \$ pour la Lancer/Eclipse, et de 995 \$ pour la Outlander. Offre s'adressant uniquement aux clients au détail au Canada, sauf en C.B. Les conditions et la disponibilité peuvent varier et l'offre peut être annulée en tout temps. Détails chez les concessionnaires participant. Indices de l'Insurance Institute for Highway Safety pour les essais de choc frontal décalé. †† Lancer ES : nommée voiture canadienne de l'année, catégorie meilleure nouvelle voiture économique, par IAJAC. Scoreau BEST BUY : marque déposée de Consumers Digest Communications, LLC, utilisée avec permission.

# Annonces classées

**Le COMBO**  
La Tribune Nouvelle

**PLACEZ UNE ANNONCE CLASSÉE**  
3 jours dans La Tribune + 1 publication dans La Nouvelle  
et obtenez **22% de RABAIS**

**Placez une annonce classée**  
115 000 lecteurs chaque jour!  
**DU LUNDI AU VENDREDI**  
de 8 h 30 à 16 h 30

**(819) 564-2222**

SANS FRAIS 1 800 567-6955

<b>IMMOBILIER</b>	<b>ACHAT, VENTE, ÉCHANGE</b>	Appartements arr. du Mont-Bellevue (Centre-ville, ouest, Université, Ascot) ... 46	Véhicules 5000 S et moins ... 106	Meubles et électroménagers ... 164	Ventes de garage arr. de Brantford ... 224	Esthétique, coiffure ... 306
		Appartements arr. Vallons-du-Lac (Rock Forest, St-Élie, Deauville) ... 48	Véhicules à louer ... 108	Ventes de garage arr. de Fleurimont (Est, Fleurimont) ... 226	Travaux domestiques ... 310	Gardiennes, gardiennage ... 308
		Appartements arr. de Jacques-Cartier (Nord) ... 50	Véhicules antiques et de collection ... 110	Ventes de garage arr. de Lennoxville (Rock Forest, St-Élie, Deauville) ... 228	Réparation d'appareils ... 312	Déneigement ... 314
		Appartements Magog ... 52	Véhicules lourds ... 112	Ventes de garage arr. du Mont-Bellevue (Centre-ville, ouest, Ascot) ... 230	Déménagement, transport ... 316	Déménagement, transport ... 318
		Appartements bord de l'eau ... 54	Entreposage de véhicules ... 114	Ventes de garage arr. Vallons-du-Lac (Rock Forest, St-Élie, Deauville) ... 232	Physagistes ... 318	Services divers ... 320
		Appartements autres ... 56	<b>VÉHICULES RÉCRÉATIFS</b>	Ventes de garage arr. de Jacques-Cartier (Nord) ... 236		<b>FINANCES</b>
		Maisons à louer ... 58	Motorisés ... 120	Ventes de garage autres ... 238		Hypothèques ... 330
		Appartements, maisons à partager ... 60	Roulottes tentes-roulottes ... 122	Marchés aux puces ... 240		Argent à prêter ... 332
		Appartements, maisons désirables ... 62	Bateaux, sports nautiques ... 124	Perdu, trouvé ... 242		Argent demandé ... 334
		Condominiums à louer ... 64	Motorcycles ... 126	Divers à vendre ... 244		Occupation d'affaires ... 336
		Chambres à louer ... 66	Tout-terrains ... 128	Demande à acheter ou échanger ... 246		Comptabilité, impôts ... 338
		Chambres et pension ... 68	Motos, scooters ... 130			Services financiers ... 340
		Chambres et pension 3e âge ... 70	Remorques ... 132	<b>SERVICES PERSONNELS</b>		<b>SOINS DE SANTÉ</b>
		Centres d'accueil agréés ... 72	<b>LOISIRS</b>	Rencontres, amitié ... 260		Santé ... 350
		Chalets à louer ... 74	Activités, loisirs ... 140	Astrologie ... 262		Soins thérapeutiques, massothérapie ... 352
		Bureaux, locaux à louer ... 78	Musiciens, groupes ... 142	Escortes ... 264		Soins à domicile ... 354
		Commerces à louer ... 80	Voyages, covoyage ... 144	Massages ... 266		Croissance personnelle ... 356
		Entrepôts, garages à louer ... 82	<b>EMPLOIS</b>	<b>SERVICES DIVERS</b>		
		Vacances, condos ... 84	Personnel demandé ... 150	Préparation de curriculum vitae ... 300		
		<b>VÉHICULES AUTOMOBILES</b>	Travail demandé ... 152	Internet, informatique ... 301		
		Camions, 4x4, fourgonnettes ... 100	<b>MARCHANDISES</b>	Traitement de textes, rédaction, traduction ... 302		
		Pièces d'auto et camions ... 102	Articles de moins de 60 \$ ... 160	Cours privés, formation ... 304		
		Autos à vendre ... 104	Animaux ... 162			

**2 PROPRIÉTÉS BUNGALOWS**  
NOUVEAU: JOLI BUNG. constr. 96 aires ouvertes, 3 c.c. asp. central, entrée ext. s.c. asp. remise. Secteur CHUS Faut voir! Imm. Diane Ricard, court. imm. agréée. 564-1492.

**12 MAISONS MOBILES**  
WEEDON: 64x14 terrain loué 15\$/mois. Revêtement inter. et ext. refaits à neuf en 1998. 28 500\$. Cause travail extérieur. 536 rue Bron. 877-2187.

**26 COMMERCES À VENDRE**  
★ PETIT RESTAURANT ★ à vendre. Motel Baron, 3000 King Ouest. 27 places, équipé, prix à discuter. 819-566-6946, 566-2000.

**40 APPART. ARROND. DE BRANTFORD**  
REFUSER UN LOGEMENT À QUELQU'UN, À CAUSE DE SON ÂGE, RACE, SEXE, HANDICAP, RELIGION, COULEUR, ÉTAT CIVIL, CONDITION SOCIALE OU ORIENTATION SEXUELLE. EST UNE ATTEINTE AUX DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE. 090484

**42 APPART. ARROND. DE FLEURIMONT**  
1236 BELVEDERE SUD, 4 1/2 - 470\$/mois, tout compris 1364. Durant, 4 1/2 - 435\$/mois, chauffage inclus. Tél. 566-8300.

**42 APPART. ARROND. DE FLEURIMONT**  
O. PROB 687 GOUPI 1 1/2, neuf, meublé moderne, tout inclus. Tél.: 566-1417

**42 APPART. ARROND. DE FLEURIMONT**  
1324 PLACE QUINTAL 3 1/2, 4 1/2, chauf. eau ch. tout ne. endroit tranquille. Prix Géniaux 4 Saisons. 564-7442 / 566-2823

**42 APPART. ARROND. DE FLEURIMONT**  
3 1/2 - 417 - 51/2 Chauf. eau chaude, meublé si désiré. 975 LACOMBE et 1010 PAPINEAU 566-7917 / 566-2661 / 346-5054

**42 APPART. ARROND. DE FLEURIMONT**  
4 1/2 - 1025 STE-FAMILLE chauf. eau chaude, plancher bois, magnifique vue. Très propre. Tél. 569-3775, 569-7542

**42 APPART. ARROND. DE FLEURIMONT**  
10 MAISONS DE CAMPAGNE

**42 APPART. ARROND. DE FLEURIMONT**  
(Est, Fleurimont)  
4 1/2 rue DES LYS  
Style condo, portes françaises, bureau, endroit paisible, face égale, près tous services. 610\$/mois. Rés. d'indus. Imm. ou sept. 571-1602 / 620-6776

**42 APPART. ARROND. DE FLEURIMONT**  
PLACE TERRILL  
2, 3 et 3 1/2  
Beaux, paisibles, chauf. eau chaude, semi-meublé.  
819-572-4973

**44 APPART. ARROND. DE LENNOXVILLE**  
APPARTEMENTS RÉNOVÉS  
3 1/2, 4 1/2, 5 1/2. Piscine, près de l'église, près des autobus, eau chaude incluse. Tél. 823-5336.

**44 APPART. ARROND. DE LENNOXVILLE**  
LIBRE SEPTEMBRE  
Neuf, super, 4 1/2 et 5 1/2 spacieux, style condo. Secteur tranquille. Inf. 346-9881.

**46 APPART. ARROND. MONT-BELLEVUE**  
(centre-ville, ouest, université, Ascot)  
★ LOFT POUR SEPTEMBRE ★  
env. 500 p.c.a., poêle, réf., 350\$/mois. ch. 4cl. Rue Alexandre. Références demandées. 566-7263

**46 APPART. ARROND. MONT-BELLEVUE**  
SEPTEMBRE 4 1/2 chauf. eau chaude, électrique inclus, tranquille, pas de chien. 345-1370 ou 658-2224

**48 APPART. ARROND. VALLONS-DU-LAC**  
(Rock Forest, St-Élie, Deauville)  
ROCK FOREST Beau 5 1/2, frais peint, très très propre, 644-8099, 566-2101

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
4 1/2 DEMI-SOUS-SOL chauf. eau chaude, très propre, très grand. 562-5344.

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
1 1/2 - 3/4 TOUT INCLUS:  
3305 et 4053, Baundena, inter. com. tranquille. 569-4987

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND. JACQUES-CARTIER**  
(nord)  
10 immeubles de choix  
566-6778  
soir ou fin de semaine  
574-7785

**50 APPART. ARROND**

# De l'information au divertissement

## La Tribune

vous accompagne au quotidien.

### Ben



### Blondinette



### Hagar l'horrible



## Votre horoscope

- du 22 JUIN au 22 JUILLET**  
 **CANCER**  
 Vous aurez tendance à la dispersion et vous pourriez perdre quelque chose. Du côté de vos relations, tant intimes que professionnelles, vous serez très à l'aise aujourd'hui. Vous serez plus heureux à plusieurs que seul. Vous saurez rassembler les gens.
- du 23 JUILLET au 23 AOÛT**  
 **LION**  
 Vous ferez part de nouvelles idées à des personnes qui pourraient vous conduire vers les ressources adéquates. En matière de santé, il serait bon de ralentir votre rythme, trop en faire ne vous apporterait rien de bon. Prenez votre temps.
- du 24 AOÛT au 22 SEPTEMBRE**  
 **VERGE**  
 Vous aurez une compréhension plus grande des événements. Les réponses à certaines questions viendront de manière inusitée. Vous songez peut-être à faire une petite escapade. Si oui, elle vous ferait du bien.
- du 23 SEPTEMBRE au 23 OCTOBRE**  
 **BALANCE**  
 Vous aurez l'imagination fertile. À cela s'ajoute un esprit curieux qui pourrait vous entraîner vers du nouveau. Avec vos amis et vos proches, vous serez plus sûr de vous. Stabilité intérieure. Journée plaisante.
- du 24 OCTOBRE au 22 NOVEMBRE**  
 **SCORPION**  
 Vous aurez un souci du détail hors de l'ordinaire. Utilisez-le pour faire ce qui demande de la minutie. Avec un proche, vous vivrez un tendre rapprochement. Dans votre vie affective, vous opterez pour les petites attentions.
- du 23 NOVEMBRE au 21 DÉCEMBRE**  
 **SAGITTAIRE**  
 Vous auriez intérêt à laisser les événements survenir sans tenter de les contrôler. En matière d'argent, vous serez plutôt dépensier, mais vous pourriez aussi recevoir de bonnes surprises. Gardez du temps pour vous détendre. De bonnes journées s'annoncent.
- du 22 DÉCEMBRE au 20 JANVIER**  
 **CAPRICORNE**  
 Journée sous le signe de l'amitié et des conversations. Vous aurez plaisir à voir du monde et à prendre votre temps. Faites une incursion dans la nature si vous en avez la possibilité. Côté cœur, vous comprendrez mieux les motivations d'un proche.
- du 21 JANVIER au 19 FÉVRIER**  
 **VERSEAU**  
 Vous serez à l'aise si vous pouvez exprimer ce que vous ressentez. Pour terminer certains travaux, le meilleur moyen sera d'y consacrer toute votre énergie. Une personne de votre entourage pourrait vous donner de bonnes nouvelles ou des idées intéressantes.
- du 20 FÉVRIER au 20 MARS**  
 **POISSONS**  
 C'est le moment d'élargir vos horizons, de faire de nouvelles connaissances, de rencontrer des gens. En fin de journée, vous vous plierez de bonne grâce à un besoin de tranquillité. Vie spirituelle forte.
- du 21 MARS au 20 AVRIL**  
 **BÉLIER**  
 Avancement, reconnaissance par vos pairs, marque d'appréciation de la part de vos patrons ou collaboration nouvelle : voilà ce qui pourrait se passer dans les jours qui viennent. Un sentiment d'accomplissement en résultera. Vie intime chaleureuse.
- du 21 AVRIL au 20 MAI**  
 **TAUREAU**  
 Vous aurez l'instinct protecteur et vous voudrez mieux comprendre les personnes qui vous entourent. Dans vos activités, vous réussirez en vous adaptant à une nouvelle situation et en ayant une approche réaliste. Côté cœur, vous vivrez de belles émotions.
- du 21 MAI au 21 JUIN**  
 **GÉMEAUX**  
 Du côté de vos activités, vous arriverez à faire ce que vous voulez dans le temps prévu. Les personnes qui doivent signer un contrat profiteront du soutien de la lune dans les prochains jours. Préparez-vous et vous obtiendrez ce que vous voulez.

## Éphémérides

Voici les éphémérides de la Presse Canadienne pour le 14 juillet

2000 — Dans un camping de Pine Lake, en Alberta, une tornade fait 12 morts et 130 blessés. — A Miami, cinq cigarettiers sont condamnés en première instance à verser 145 milliards \$ US en dommages à des fumeurs de la Floride.

1997 — A Madrid et Barcelone, 2,5 millions d'Espagnols dénoncent le meurtre par l'ETA de l'élu local Miguel Angel Blanco.

1987 — Pluies diluviennes sur la région de Montréal; un octogénaire meurt noyé dans son auto. — Le gouvernement de Taiwan lève la loi martiale, qui était en vigueur depuis 1949. — Une coulée de boue sur un camping, au Grand-Bornand en Haute-Savoie, fait 23 morts.

1983 — Le député péquiste de Frontenac, Gilles Grégoire, écôpe de deux ans de prison pour agressions sexuelles contre sept jeunes filles.

1981 — Le militant des droits Anatoly Chtcharanski est condamné à 13 ans de goulag par le régime soviétique; il sera libéré en février 1986.

1978 — En échange de 95 000 km carrés et 45 millions \$ d'Ottawa, la nation inuite renonce au delta du fleuve Mackenzie et ses gisements.

1976 — Un vote aux Communes abolit la peine de mort au Canada.

1970 — Le cargo Eastcliffe Hall coule dans le Saint-Laurent, à Morrisburg, en Ontario, le naufrage fait neuf morts.

1965 — La sonde américaine Mariner IV envoie des photos depuis Mars.

1960 — Le gouvernement du Congo, nouvellement indépendant, rompt avec la Belgique; l'ONU s'interpose dans son conflit avec le Katanga.

1933 — Le régime nazi interdit tous les autres partis en Allemagne.

1918 — En Méditerranée, un sous-marin allemand coule le transport de troupes français Djennah, dont 442 hommes périssent.

1900 — Durant la révolte des Boxers en Chine, les troupes coloniales occupent Tientsin.

1867 — Dans une carrière de Redhill, en Angleterre, le chimiste suédois Alfred Nobel réussit sa première démonstration de la dynamite.

1865 — L'Anglais Edward Whymper et ses compagnons atteignent les premiers le sommet du Cervin, à la frontière du Valais et de l'Italie.

1790 — Au Champ de Mars, Louis XVI prête serment à la Constitution lors de la Fête de la Fédération.

1789 — Le gouverneur de cette prison ayant refusé de fournir des armes, une milice levée par des députés du tiers état et la foule des Parisiens prennent la Bastille, symbole de la monarchie absolue.

1690 — Devant le Massachusetts, des corsaires français prennent les îles Martha's Vineyard, Block et de Nantucket.

Ils sont nés le 14 juillet:  
 Jules Mazarin, cardinal et homme d'Etat français (1602-61)  
 L'écrivain Isaac Bashevis Singer, en Pologne (1904-91)  
 Le président Gerald Ford, né Leslie Lynch King, à Omaha (1913)  
 Le metteur en scène suédois Ingmar Bergman (1918)  
 L'acteur français Lino Ventura, né Borini (1919-87)  
 Robert Bourassa, premier ministre du Québec (1933-96)

## Le mot perdu

L'EAU - Un mot de 8 lettres

E	E	S	O	R	I	R	A	T	E	M	I	G	E	R
G	R	E	L	E	E	C	N	E	G	R	E	M	E	A
A	R	C	C	R	I	O	S	R	E	V	E	D	S	T
L	R	E	U	E	M	S	A	S	V	R	O	R	A	L
P	E	C	R	A	C	M	I	O	I	R	R	I	V	E
L	S	T	H	O	Y	U	A	U	E	V	I	A	N	D
A	Y	A	I	E	P	U	O	R	R	A	I	L	B	E
R	E	S	R	E	V	A	T	D	E	P	P	C	C	L
O	G	A	R	B	R	L	V	R	L	E	L	I	H	A
B	O	L	I	T	I	N	U	E	F	U	I	T	O	Y
I	U	E	G	F	O	C	U	S	L	R	S	E	T	E
N	T	E	U	Y	N	V	S	U	O	M	E	R	T	R
E	T	A	E	I	O	P	O	F	T	O	R	N	T	I
T	E	R	R	I	A	S	I	N	E	I	G	E	U	X
S	R	E	R	V	I	G	F	I	M	B	I	B	E	R

- |           |          |          |         |
|-----------|----------|----------|---------|
| AMONT     | ERODER   | LIT      | SEC     |
| ARCHE     | ETIER    | MAREE    | SOIF    |
| BARRE     | EVAPORER | NEIGEX   | SOURDRE |
| BRAS      | EVIAN    | NOYER    | SPA     |
| CHOTT     | EVIER    | PLAGE    | TARIR   |
| CITERNE   | FILTRE   | PLEUVOIR | TUYAU   |
| CLAIR     | FLOT     | REGIME   | VAPEUR  |
| DELAYER   | GEYSER   | REMOUS   | VASE    |
| DELTA     | GIVRE    | RINCURE  | VERSER  |
| DEVERSOIR | GRELE    | ROBINET  | VICHY   |
| DOUCE     | GRESIL   | ROSEE    |         |
| EGOUTTER  | IMBIBER  | SALEE    |         |
| EMERGENCE | INFUSER  | SAS      |         |
| EPUISER   | IRRIGUER | SEAU     |         |

Solution du dernier problème : STALINE

14 juillet 2003

No 338

## Les mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

14 juillet 2003

No 340

### HORIZONTALEMENT

- 1 Qui peuvent être entendus sans déplaisir - Court.
- 2 Qui ne sont pas lisses - Solidifié par refroidissement.
- 3 Chapeau claque - Habitation.
- 4 Est rarement joué par un inconnu - Qui a vu le jour.
- 5 Grande école - Dans le vent - Abattu.
- 6 Judéo-allemand - Entre deux mots.
- 7 Retire - Il portait des robes - De là.
- 8 Cité antique - Partie rétrécie d'une bouteille - Soulagement.
- 9 Serin - Mouille la couche.
- 10 Italien né à Alexandrie - Qui manifeste de l'orgueil.
- 11 Disposée à plat - Quote-part d'un convive.
- 12 De courte durée - Éplucher une autre fois.

### VERTICALEMENT

- 1 D'un goût à la fois acide et sucré.
- 2 Mariage - Représenter par des lignes.
- 3 Dégagé - Croche.

- 4 Puits naturel - A moi - Avant.
- 5 Maison de campagne, en Provence - Rouspète.
- 6 Bouquiné - Rebelle.
- 7 Indication scénique de la sortie d'un acteur - Fille de Cadmos - Plus que deux fois.
- 8 Considérable - Pronom personnel.
- 9 Critique acerbe - Authentique.
- 10 Ville du Brésil - Devenu très foncé.
- 11 Juste avant la mort - Début de calcul - On en fait des chaînes.
- 12 Sélénium - Militaire chargé de transmettre les dépêches.

### ■ SOLUTION AU PROCHAIN NUMÉRO

1	F	A	T	A	L	I	S	T	E	A	H
2	E	P	A	V	E	A	R	R	O	S	E
3	R	A	P	A	T	R	I	E	R	T	U
4	M	I	E	L	E	N	V	A	H	I	R
5	E	S	E	M	U	E	N	A	T		
6	N	E	U	R	O	N	E	T	U	B	E
7	T	S	D	I	N	E	T	I	R		
8	A	C	A	R	I	E	N	P	A	L	
9	T	O	G	E	S	E	T	O	I	L	E
10	I	R	E	T	O	M	E	N	E	T	
11	O	N	H	E	R	I	S	S	E	R	
12	N	E	V	E	S	U	S	E			

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

QUÉBEC
M.R.C. DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 397 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 180.

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire
À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 juillet 2003 sur le premier projet numéro 397 amendement le règlement de zonage numéro 180, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, lequel second projet de règlement porte le numéro 397 et est intitulé second projet de règlement amendement le règlement de zonage, numéro 180.

1. Le territoire visé par la disposition ayant pour objet la création de la zone VE-1 à même la totalité de la zone VR-3 (art. 2 b)) est illustré à l'annexe 2.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet la création de la zone VE-2 à même la totalité de la zone ECO-2 (art. 2c)) est illustré à l'annexe 3.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de remplacer la zone RA-5 par la zone RB-5 (art. 2d)) est illustré à l'annexe 4.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet d'ajouter la zone RA-9 au tableau V de l'article 7.7 (art. 20) est illustré à l'annexe 5.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet d'ajouter la zone villageoise-écologique VE à l'article traitant des bâtiments accessoires (art. 4) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de déterminer les usages permis dans les nouvelles zones VE (art. 17) est illustré à l'annexe 2 pour la zone VR-3 et à l'annexe 3 pour la zone ECO-2.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet d'apporter les corrections dans le tableau I de l'article 7.3 (art. 18) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet d'apporter les corrections dans le tableau II de l'article 7.4 (art. 19) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet d'apporter les corrections dans le tableau VI de l'article 7.8 (art. 21) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de déterminer les normes d'implantation dans les nouvelles zones VE (art. 22) est illustré à l'annexe 2 pour la zone VR-3 et à l'annexe 3 pour la zone ECO-2.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de déterminer les usages permis dans les nouvelles zones VE (art. 17) peut provenir de toute personne intéressée de la zone VR-3 et de toute zone contiguë VR-1, RFA-3, RFA-6, RF-2 et de toute personne intéressée de la zone ECO-2 et de toute zone contiguë RF-2, VR-4. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

LaTribune
COMPTE PLUS DE
140 000
PAR JOUR
POURQUOI NE PAS VOUS JOINDRE A EUX?
564-5466
1 800 567-6955
(zone interurbaine)

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
Prenez avis que
Hermine Lafrenière
domiciliée au 135, rue
London à Sherbrooke,
présentera Au Directeur
de l'État civil une
demande pour changer
de nom en celui de
Hermine Rocan
Hermine Lafrenière
112439

ENCAN
Autos anciennes à Granby,
le samedi 26 juillet 2003.
Bienvenue aux vendeurs
et aux acheteurs.
Pour inscription,
1978 et moins :
Tél.: (450) 659-6209
ou (450) 348-0566
101027

AVIS
Avis est par les
présentes donné que,
à la suite du décès de
Paul-Émile Lessard, en
son vivant domicilié au
950, rue Féral app.
10, Sherbrooke (Québec)
J1L 2A4, conformément
à la loi.
Cet inventaire peut être
consulté par les
intéressés à l'étude de
Me Diane Canuel, notaire,
2876, rue Portland,
Sherbrooke (Québec)
J1L 2A4, conformément
à la loi.
Donné à Sherbrooke,
ce 3 juillet 2003.
Maryse Lessard,
liquidatrice

COGECO
DIVIDENDE
ACTIONS SUBALTERNES À DROIT DE VOTE
et
ACTIONS À DROITS DE VOTE MULTIPLES
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende
trimestriel de 0,0525 \$ par action sur les actions
subalternes à droit de vote et les actions à droits de
vote multiples en circulation de COGECO inc. a été
déclaré payable en espèces le 25 juillet 2003 aux
porteurs inscrits à la clôture des affaires le 11 juillet
2003.
DATÉ à Montréal, Québec, ce 27e jour de juin 2003.
PAR ORDRE DU CONSEIL
Le secrétaire
Christan Jolivet
101624

QUÉBEC
M.R.C. DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE
DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE
SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 396
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 181

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire
À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 juillet 2003 sur le premier projet numéro 396 amendement le règlement de lotissement numéro 181, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, lequel second projet de règlement porte le numéro 396 et est intitulé second projet de règlement amendement le règlement de lotissement, numéro 181.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet d'indiquer les normes de dimensions minimales et de superficie minimale à respecter pour un lot dans les zones VE-1 et VE-2 (art. 2) peut provenir de toute personne intéressée de la zone VR-3 et de toute zone contiguë RF-2, VR-4. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Description des zones
Le territoire visé par la disposition ayant pour objet d'indiquer les normes de dimensions minimales et de superficie minimale à respecter pour un lot dans les zones VE-1 et VE-2 (art. 2) est illustré à l'annexe 1 pour la zone VR-3 et à l'annexe 2 pour la zone ECO-2.

3. Conditions de validité d'une demande
Pour être valide, toute demande doit :
• indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
• être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 24 juillet 2003 à 16 heures 30.

4. Conditions pour qu'une personne habile à voter ait le droit de signer une demande d'approbation référendaire provenant d'une zone visée ou, le cas échéant, d'une zone contiguë.
4.1 Conditions générales à remplir le 7 juillet 2003 :
a) Être domiciliée sur ce territoire et, depuis au moins six (6) mois, au Québec;

b) Être, depuis au moins douze (12) mois, le propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), situé sur ce territoire;

4.2 Conditions supplémentaires, particulières aux personnes physiques, à remplir le 7 juillet 2003 :
a) Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ou frappée d'une incapacité de voter prévue à l'article 524 L.E.R.M. La personne désignée doit fournir une copie certifiée conforme de cette résolution avec la demande.

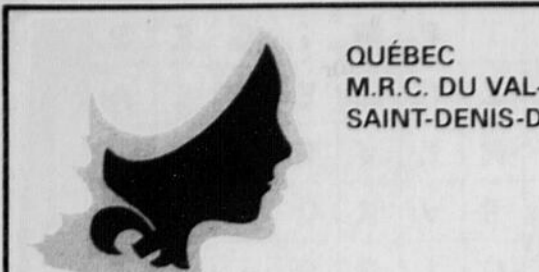
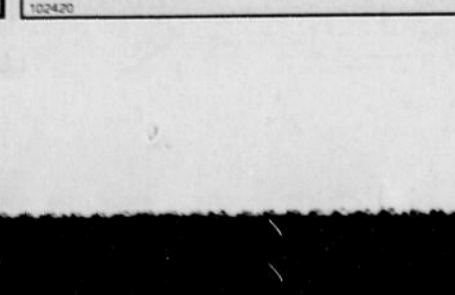
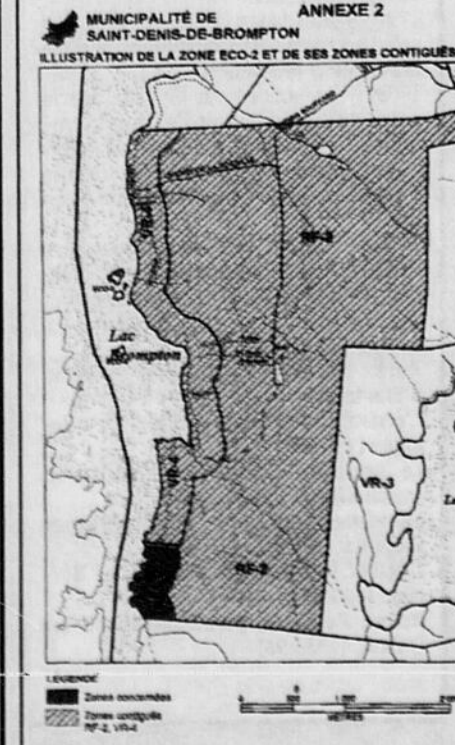
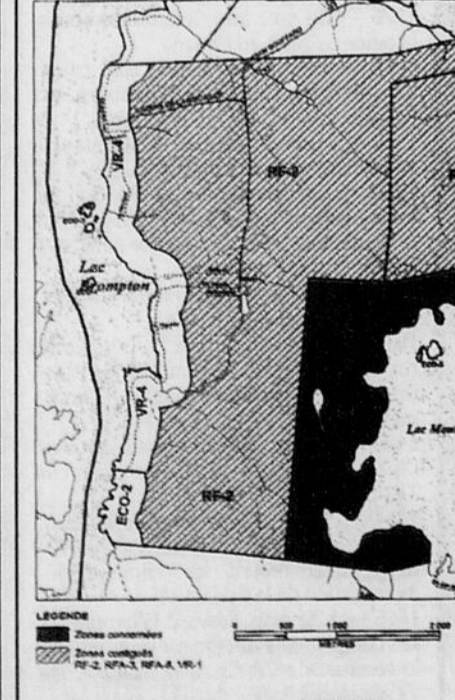
4.3 Conditions supplémentaires particulières aux co-propriétaires indivis d'un immeuble et aux co-occupants d'un établissement d'affaires :
a) Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des co-propriétaires ou des co-occupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de l'établissement d'entreprise. La personne désignée doit produire l'original de cette procuration avec la demande. (note : un co-propriétaire ou un co-occupant n'a pas à être désigné s'il est, par ailleurs, qualifié à titre de domicilié, de propriétaire unique ou d'occupant unique d'un établissement d'entreprise.)

4.4 Conditions d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale :
a) Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des co-propriétaires ou des co-occupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de l'établissement d'entreprise. La personne désignée doit produire l'original de cette procuration avec la demande. (note : un co-propriétaire ou un co-occupant n'a pas à être désigné s'il est, par ailleurs, qualifié à titre de domicilié, de propriétaire unique ou d'occupant unique d'un établissement d'entreprise.)

5. Absence de demandes
Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet
Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité, au 2050, Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30.
Donné à Saint-Denis-de-Brompton ce 14ème jour de juillet de l'an deux mille trois.

Marc Laflamme, secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

QUÉBEC
M.R.C. DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 397 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 180.

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire
À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 juillet 2003 sur le premier projet numéro 397 amendement le règlement de zonage numéro 180, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, lequel second projet de règlement porte le numéro 397 et est intitulé second projet de règlement amendement le règlement de zonage, numéro 180.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet la création de la zone VE-1 à même la totalité de la zone VR-3 (art. 2 b)) est illustré à l'annexe 2.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet la création de la zone VE-2 à même la totalité de la zone ECO-2 (art. 2c)) est illustré à l'annexe 3.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de remplacer la zone RA-5 par la zone RB-5 (art. 2d)) est illustré à l'annexe 4.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet d'ajouter la zone RA-9 au tableau V de l'article 7.7 (art. 20) est illustré à l'annexe 5.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet d'ajouter la zone villageoise-écologique VE à l'article traitant des bâtiments accessoires (art. 4) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de déterminer les usages permis dans les nouvelles zones VE (art. 17) est illustré à l'annexe 2 pour la zone VR-3 et à l'annexe 3 pour la zone ECO-2.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet d'apporter les corrections dans le tableau I de l'article 7.3 (art. 18) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet d'apporter les corrections dans le tableau II de l'article 7.4 (art. 19) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet d'apporter les corrections dans le tableau VI de l'article 7.8 (art. 21) est l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de déterminer les normes d'implantation dans les nouvelles zones VE (art. 22) est illustré à l'annexe 2 pour la zone VR-3 et à l'annexe 3 pour la zone ECO-2.

Le territoire visé par la disposition ayant pour objet de déterminer les usages permis dans les nouvelles zones VE (art. 17) peut provenir de toute personne intéressée de la zone VR-3 et de toute zone contiguë VR-1, RFA-3, RFA-6, RF-2 et de toute personne intéressée de la zone ECO-2 et de toute zone contiguë RF-2, VR-4. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile (art. 5) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier les dispositions concernant l'interdiction d'utilisation des véhicules (art. 15) peut provenir de toute personne intéressée de chacune des zones de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

En bref
Les Canadiens auront une carte d'identité nationale

TORONTO (PC) — D'ici 2005, les Canadiens auront une carte nationale d'identité à haute sécurité. C'est ce qu'a affirmé le ministre de l'Immigration, Denis Coderre, au Toronto Sun.

Le ministre a déclaré au quotidien que la demande internationale de mesures de sécurité renforcées signifie que les Canadiens doivent envisager l'adoption d'un moyen d'identification faisant appel à la haute technologie.

Les Canadiens voyagent beaucoup et un jour, ils vont se faire demander une pièce d'identité propre à eux, selon M. Coderre. «Au cours des cinq prochaines années, il va très certainement y avoir des pays industrialisés qui vont exiger ce genre de pièces», a-t-il prédit.

Des membres d'un comité permanent de la Chambre des communes sur l'immigration rentrent justement d'une mission de deux semaines en Europe, où ils ont étudié le recours aux cartes d'identité nationales.

Selon le député conservateur Gerald Keddy, qui était du voyage, le gouvernement canadien ira de l'avant avec une carte qui pourrait comprendre un dispositif de sécurité biométrique, notamment de reconnaissance faciale.

La société de Paul Martin s'enrichit de 83 M \$

OTTAWA (PC) — La Société Maritime CSL (Canada Steamship Lines) qui appartient toujours à Paul Martin, vient de s'enrichir de 83 millions \$, affirme le quotidien Ottawa Citizen dans son édition d'hier.

Le Bureau du surintendant des institutions financières a entériné le mois dernier une entente entre l'entreprise et les bénéficiaires du fonds de retraite pour le partage égal des surplus de la caisse de retraite des employés, évalués à 167 millions \$.

Une entente qui intervient alors que M. Martin se prépare à remettre la direction de la société à ses fils, comme il l'avait annoncé il y a quatre mois, afin de se libérer de toute éventuelle allégation de conflit d'intérêts.

Certains ont affirmé que M. Martin ne pouvait plus rester à la tête de la société s'il devenait premier ministre du Canada. M. Martin a d'abord résisté aux pressions, mais en mars dernier, il décidait finalement de céder l'entreprise à ses trois fils, lesquels avaient déjà le contrôle technique de la société, puisqu'ils en détenaient toutes les actions ordinaires. M. Martin et son épouse Sheila restaient toutefois propriétaires grâce à leurs actions préférentielles.

Le vice-président de CSL, Pierre Préfontaine, a indiqué que les 83 millions \$ devraient servir à de nouveaux projets d'investissement.

Postes: le syndicat croit toujours possible d'éviter une grève

MONTREAL (PC) — Le syndicat des 48 000 travailleurs des postes croit toujours possible d'éviter une grève à la Société canadienne des postes, qui pourrait être déclenchée dès vendredi.

Le 2e vice-président du syndicat, Denis Lemelin, estime que la seule menace d'un débrayage va augmenter la pression sur l'employeur et accélérer les négociations qui sont dans l'impasse, principalement sur les avantages sociaux et les salaires.

# Nécrologie

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE L'ESTRIE 565-7646  
Encore plus près de vous



**PAQUIN**  
Jean-Paul

Au CHUS Hôtel-Dieu, le jeudi 10 juillet 2003, est décédé monsieur Jean-Paul Paquin, à l'âge de 78 ans, époux de Marguerite Caron, demeurant à Sherbrooke. La direction des funérailles a été confiée à la :

Coopérative Funéraire de l'Estrie  
530, rue Prospect, Sherbrooke (Québec)  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Martial Theroux, président  
Courriel: cfe@abacom.com

La famille sera présente à l'église 30 minutes avant la cérémonie afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Funérailles lundi le 14 juillet 2003 à 14 h en l'église Immaculée Conception. Inhumation des cendres au cimetière St-Michel à une date ultérieure. Outre son épouse, monsieur Paquin laisse dans le deuil ses enfants: Michel, Sylvie et Richard; ses petits-enfants: Carole Paquin, Sonia Noël (Sylvain Ruel), Carl Grondin, Karine Paquin Noël (Bruno Lanctôt), Steven Cyr, Thierry, Yannick et Priscille Paquin; ses arrière-petits-enfants: Jessica, Alexandre, Rébecca, Cédric, Erika, Leïla, Zacharie. Il laisse également dans le deuil ses frères et sœurs: Irène, Gérard (Béatrice Bégin), Claire (Florent Fontaine), Jacques (ptre); ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs: Henri Caron (feu Alice Desbiens) de Vancouver, Roland Caron (Marthe Lacroix), Gilles Caron (Suzanne Legault), Gisèle Caron; ainsi que de nombreux neveux, nièces, autres parents et amis. La famille désire remercier le personnel de gastroentérologie du CHUS Hôtel-Dieu pour les soins prodigués à monsieur Paquin. En guise de sympathie, des dons à la **ROSE DES VENTS DE L'ESTRIE** 234, rue Dufferin, Bureau 102, Sherbrooke (Qc), J1H 4M2, seraient grandement appréciés.



**BAILLARGEON**  
Claude

Au CHUS, Hôpital Fleurimont, mercredi le 9 juillet 2003, est décédé Monsieur Claude Baillargeon, à l'âge de 71 ans, époux de Suzanne Boutin, demeurant à Sherbrooke. Monsieur Baillargeon repose à la :

Coopérative Funéraire de l'Estrie  
505, rue Short, Sherbrooke (Québec)  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Mario Lemaire, directeur  
Courriel: cfe@abacom.com

Heures de visite: DIMANCHE, 13 juillet 2003, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 11 h jusqu'au départ du salon à 13 h 30. Funérailles, lundi le 14 juillet 2003 à 14 h en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, suivies de la crémation. Outre son épouse, Monsieur Baillargeon laisse dans le deuil sa fille Line et son gendre Simon Massey; ses deux petits-enfants: Jean-Claude et Pascale Massey. Ses frères et sa sœur: Yves (Denise Trudel), René (Doris Therrien), Jean (Denise Marois); Nicole (Michel Devault) et Gaëtan. Il laisse aussi dans le deuil les membres de sa belle-famille: Jeannine Boutin-Morin (Euclide Morin), Marielle Boutin-Rivard, Germain Boutin (Mary Faulkner); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.



**MARCOTTE**  
Joshua

À son domicile, mercredi le 9 juillet 2003, est décédé Joshua Marcotte, à l'âge de 3 mois, fils de Daniel Marcotte et de Teena Mc Court, demeurant à Windsor. Joshua repose à la :

Coopérative funéraire de l'Estrie  
Maison A. Boisvert  
64, 3e Avenue, Windsor (Québec)  
Tél.: 819-845-3992; Téléc.: 845-5287  
Courriel: cfe@abacom.com  
Claude Roy, dir. général  
Lionel Turgeon, directeur.

Heures de visite: LUNDI le 14 juillet 2003 de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles: de 10 h jusqu'au départ du salon à 13 h 45. Funérailles mardi le 15 juillet 2003 à 14 h en l'église St-Philippe de Windsor. Les cendres seront déposées au cimetière du même endroit à une date ultérieure. Outre ses parents, Joshua laisse dans le deuil ses grands-parents: André Marcotte et Johanne Bérubé, Clifford Mc Court et Jeanne-D'Arc Labrecque. Son parrain et sa marraine: Steve Marcotte et Diane Mc Court, ainsi que ses oncles et tantes des familles Marcotte et Mc Court, ses cousins et cousines et de nombreux autres parents et amis.

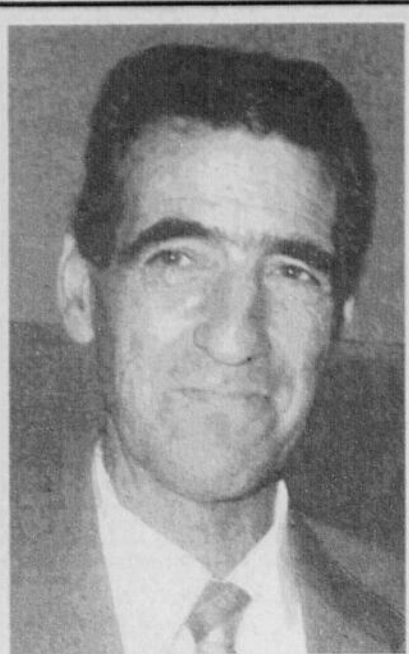


**CARRIER**  
Eugénie  
(Dostie, Côté, Blais)

Au C.H.U.S. Hôpital Fleurimont, le dimanche 13 juillet 2003, est décédée madame Eugénie Carrier Blais, à l'âge de 92 ans, épouse en 1er mariage de feu Philippe Dostie, en 2e mariage de feu Émile Côté et en 3e mariage de feu Oscar Blais. Madame Carrier repose à la :

Coopérative Funéraire de l'Estrie  
505, rue Short, Sherbrooke (Québec)  
Tél.: 819-565-7646; Téléc.: 819-565-7844  
Courriel: cfe@abacom.com  
Mario Lemaire, dir.

Heures de visite: le VENDREDI 18 juillet 2003, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 8 h 30 jusqu'au départ du salon à 9 h 30. Funérailles le samedi 19 juillet 2003, à 10 h, en l'église Notre-Dame-de-Protection, 2050 Galt Est, Fleurimont. Inhumation au cimetière St-Michel. Madame Carrier laisse dans le deuil ses enfants, issus de son 1er mariage: Emilio, Sherbrooke; Fernand, Sherbrooke; Claude (Gaétane Fontaine), Vermont; Marcel (Gaétane Patry), Stornoway; Doris (Carole Roy), Piopolis; Lisette (Fernand Dion), Sherbrooke; Bibiane (Jacques Racine), Waterville; Marc, Sherbrooke; elle était aussi la mère de feu Renald et de feu Gaëtan; sa belle-fille: Lucille Bolduc (feu Olida Dostie); de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants; les enfants de feu Oscar Blais: Raymond, Laurette et Gisèle Blais; ses beaux-frères et belles-sœurs: Thérèse Dostie; Marie-Ange Picard; Aimé Blais; Gérard Blais; Bertrand Blais et Sr Alice Blais f.c.s.c.j.; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis. La famille désire remercier l'équipe du Dr Gosselin et le personnel du C.H.U.S. Hôpital Fleurimont pour les bons soins prodigués à madame Carrier. En guise de sympathie, des dons à la **SOCIÉTÉ DU CANCER**, 3330 King Ouest, #130, Sherbrooke, Qc, J1L 1C9 ou à la **FONDATION DES MALADIES DU COEUR**, 2630 King Ouest, bureau 150, Sherbrooke, Qc, J1J 2H1 seraient appréciés de la famille.



**RICHARD**  
Jean-Paul

Au C.H.U.S. Hôtel-Dieu, le 11 juillet 2003, est décédé monsieur Jean-Paul Richard, à l'âge de 66 ans, époux de madame Marcelle Champagne, demeurant à Windsor. Afin de respecter les dernières volontés de monsieur Richard, il n'y aura pas d'exposition. La direction des funérailles a été confiée à la :

Coopérative Funéraire de l'Estrie  
Maison A. Boisvert  
64, 3e Avenue, Windsor, (Québec)  
Tél.: 819-845-3992 - Téléc.: 819-845-5287  
Claude Roy, directeur général  
Lionel Turgeon, dir.  
Courriel: cfe@abacom.com

La famille sera présente à l'église le jour des funérailles à partir de 14 afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Funérailles le mercredi 16 juillet 2003, à 15 h, en l'église St-Philippe de Windsor. Les cendres seront déposées au cimetière du même endroit. Outre son épouse, monsieur Richard laisse dans le deuil ses enfants: Sylvie (Ymed M'Sallem); Michel (Lynda Ménard); Guylaine (Benoit Riendeau); Danielle (Paul Beauchesne); ses petits-enfants: Chadly, Karim, Benjamin, Michèle, Adam, Alexandra, Félix, Cédric et Katherine; son père et sa mère: René Richard et Alfreda Poudrier; son beau-père et sa belle-mère: Arthur Champagne et Germaine Grenache. Il laisse également ses frères et sœurs; beaux-frères et belles-sœurs des familles Richard et Champagne; oncles et tantes; neveux et nièces; cousins, cousines et de nombreux autres parents et amis. En guise de sympathie, des dons à la **FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**, 3001, 12e Avenue Nord, Fleurimont, Qc, J1H 5N4 seraient grandement appréciés de la famille.

À toutes les personnes éprouvées  
**LaTribune**  
offre ses plus sincères condoléances

## DON PLANIFIÉ

Léguer l'espoir...  
par testament.



RÉGION DE L'ESTRIE  
3330, rue King Ouest, bureau 130  
Sherbrooke (Québec) J1L 1C9  
Tél.: (819) 562-8869  
Fax: (819) 562-5870  
sccestrie@quebec.cancer.ca



**DION**  
Thérèse  
(Lacourse)

Au C.H.U.S. Hôtel-Dieu, le samedi 12 juillet 2003, est décédée madame Thérèse Lacourse Dion, à l'âge de 84 ans, épouse de feu André Dion, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter les dernières volontés de madame Dion, la direction des funérailles et la crémation ont été confiées à la :

Coopérative Funéraire de l'Estrie  
530, rue Prospect, Sherbrooke, (Québec)  
Tél.: 819-565-7646; Téléc.: 819-565-7844  
Courriel: cfe@abacom.com  
Martial Theroux, président

Le jour des funérailles, la famille recevra les témoignages de sympathie des parents et amis à l'église à compter de 10 h 30. Funérailles le jeudi 17 juillet 2003, à 11 h, en l'église Coeur-Immaculée-de-Marie, 967 Conseil, suivies de l'inhumation des cendres au cimetière St-Michel. Mme Dion laisse dans le deuil ses enfants: Jacques (Louise Salois); Sr Angèle (Présentation de Marie); Colette; Céline (Yvon Beaulieu); ses petits-enfants: Carole (Jeff) et Pierre Dion; Vincent (Anne-Claude); Véronique (Maxime-Olivier); Valérie et Violène Dussault; ses arrière-petits-enfants: Stéphanie, Isabelle, Emilie-Rose, Matis, Nazmiyé et Julien; ses frères et sœurs; beaux-frères et belles-sœurs; ainsi que plusieurs neveux, nièces et autres parents et amis. En guise de sympathie, des dons à l'**ASSOCIATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES DE L'ESTRIE**, 161 Peel, Sherbrooke, Qc, J1H 4K2, seraient appréciés de la famille.



**PÉPIN**  
Raymond

Au C.H.U.S., Hôtel-Dieu, mercredi le 9 juillet 2003, est décédé Monsieur Raymond Pépín, à l'âge de 72 ans, époux de Pierrette East, demeurant à Sherbrooke. Monsieur Pépín repose à la :

Coopérative Funéraire de l'Estrie  
505, rue Short, Sherbrooke (Québec)  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Mario Lemaire, directeur  
Courriel: cfe@abacom.com

Heures de visite: jour des funérailles, de 10 h jusqu'au départ du salon à 13 h. Funérailles, lundi le 14 juillet 2003 à 13 h 30 en l'église St-Boniface, 75, rue Morris, Sherbrooke. Les cendres seront déposées au cimetière à une date ultérieure. Outre son épouse, Monsieur Pépín laisse dans le deuil ses enfants: Claude, Brigitte (Yves Lemelin), Éric (Manon Côté), Isabelle. Ses petits-enfants: Olivier, Alexandre, Sarah-Ann (et son père René), Jézabel. Ses frères et sœurs: Émile (Thérèse Beauchesne), Léo (feu Jeannette Cloutier), Henri (Juliette Hincse), Lucille (feu Ronald Pellerin), Frère Lucien, Gertrude (feu Germain Pellerin), Roger (Thérèse Filion), Onil (Carmen Croteau), André (Lise Lambert). Il était aussi le frère de feu Armand (Murielle Beauchesne) et de feu Rachel (feu Armand Houle). Il laisse également ses beaux-frères et belles-sœurs: André East (Madeleine Pleau), Réjean East (Huguette Boislard), Françoise East, Jacques East, Jocelyne East (Lorne Austen), Roger East (Ghislaine Drolet); ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis. En guise de sympathie, des dons à la **FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**, 3001, 12e Ave Nord, Fleurimont, Qc, J1H 5N4, seraient appréciés.

## In mémoriam

BAILLARGEON (M. Claude)  
71 ans, Sherbrooke  
BELIVEAU (M. Antoine)  
82 ans, Drummondville  
CARRIER (Mme Eugénie)  
92 ans  
DION (Mme Thérèse)  
84 ans, Sherbrooke  
JUTRAS (Mme Henriette)  
74 ans, Asbestos  
MARCOTTE (Joshua)  
3 mois, Windsor  
PAQUIN (M. Jean-Paul)  
78 ans, Sherbrooke  
PEPIN (M. Raymond)  
72 ans, Sherbrooke  
PROULX (M. Denis)  
52 ans, Montréal  
RICHARD (M. Jean-Paul)  
66 ans, Windsor

**Sherbrooke Vie**  
ancien S-E-A-F  
Une assurance-vie  
pour  
l'essentiel  
569-2538



**BACHAND**  
Henriette  
(Jutras)

Au Centre de Santé de la M.R.C. d'Asbestos, le 11 juillet 2003, est décédée madame Henriette Jutras, à l'âge de 74 ans, épouse de Robert Bachand, demeurant à Asbestos. La famille recevra les condoléances au :

Centre Funéraire Dupuis  
550, 1ère Avenue, Asbestos, (Québec)  
Tél.: 819-879-2424 - Téléc.: 819-879-4406  
Pierre Dupuis, président  
Jean-Guy Dupuis, directeur

Heures de visite: le MARDI 15 juillet à compter de 13 h. Il y aura une Liturgie de la Parole à 15 h au salon funéraire, suivie de l'inhumation au cimetière d'Asbestos. Outre son époux, madame Jutras laisse dans le deuil ses enfants: Céline (Pierre Gagnière); Ginette (Michel Coutu); Yves; ses petits-enfants: Nancy, Josée et Pascale Grimard; Sébastien Gagné; Jonathan Bachand; ses arrière-petits-enfants: Charles, Jessica, Félix et Dominik; ses sœurs: Jeannine; Solange; Yvonne (Fernand Tousignant); ses beaux-frères et belles-sœurs: Madeleine Bachand (Lucien Caron); Maurice Bachand; Rosaire Bachand (Andrée); plusieurs neveux, nièces, autres parents et amis.

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE  
Besoin  
d'être écouté?  
Quelqu'un  
est là pour toi!  
Anonyme et  
confidentiel  
564-2323  
1-800-667-3841  
Une leur  
d'espoir  
7 jours  
24 heures

**LaTribune**  
LE CAMELOT  
DE LA SEMAINE



**JESSICA FAUCHER**  
École Le Triplet  
Secondaire III  
Sherbrooke

Jessica est une jeune fille ponctuelle. Elle est appréciée pour sa bonne humeur et sa gentillesse. Son loisir préféré est la danse. Plus tard, elle aimerait être professeur de danse ou chorégraphe.

## Félicitations!

Notre camélot de la semaine recevra un bon d'achat d'une valeur de 20\$ échangeable au restaurant Pacini.

**Pacini**  
Pâtes et Grillades  
à l'italienne  
2960, rue King Ouest — 821-2654

## Le saxophoniste Benny Carter est mort

Associated Press  
LOS ANGELES

Un des grands noms du jazz, Benny Carter, un des maîtres des pionniers du mélodique au saxophone alto et un compositeur reconnu, est mort à l'âge de 95 ans, ont annoncé des proches du musicien.

M. Carter est mort samedi, après deux semaines d'hospitalisation pour bronchite et autres problèmes, a déclaré une des ses amis, Virginia Wicks.

«Un grande, grande personne a quitté la pièce hier», a déclaré le producteur Quincy Jones, un autre de ses proches. «Un grand être humain», a-t-il ajouté.

Carter était un musicien déjà reconnu, jouant du saxophone et de la trom-

pette, avant de devenir chef de groupe dans la fin des années 20.

Tout au long de sa carrière qui s'est étalée sur plus de six décennies, il a été considéré comme un des meilleurs solistes en jazz. Il s'est produit ou a écrit des morceaux avec les premières grandes stars du jazz dont Benny Goodman, Count Basie, Duke Ellington et Dizzy Gillespie.

Il avait reçu un Grammy pour l'ensemble de son oeuvre en 1987 et en avait déjà gagné deux au cours de sa carrière.



Benny Carter

## Un bambin perd la vie dans une violente collision

Presse Canadienne  
OTTAWA

Un enfant est décédé et ses parents ont été grièvement blessés hier vers 11 h 30 dans une collision d'une rare violence entre un véhicule et

un autobus, route 174 en direction est, à Ottawa.

La voiture dans laquelle se trouvait la petite famille était immobilisée pour des raisons inconnues dans la voie réservée aux autobus quand elle a été heurtée de plein fouet par un autobus de la société de transport en commun.

Trait  
d'union

S'ANNONCER et RÉCUPÉRER  
ses messages c'est GRATUIT!

Faites des rencontres au  
(819) 823-2033



Retrouvez chaque samedi dans le cahier C  
Toutes les annonces de trait d'union

# Jacques Chirac face à la grogne sociale

Associated Press  
PARIS

Entre la crise des intermittents, la réforme des retraites, le malaise des enseignants et la hausse du chômage, Jacques Chirac est attendu aujourd'hui sur le terrain social, lors de sa traditionnelle interview du 14 juillet.

Pour sa neuvième intervention de ce type depuis son arrivée à l'Élysée, le président français va devoir ferrailer pour défendre la politique de son gouvernement, après six mois de conflits sociaux. Reflets de la tension dans le pays, d'importantes mesures de sécurité l'entoureront lors du défilé militaire sur les Champs Élysées.

Alors que Jacques Chirac avait été la cible l'an dernier d'une tentative d'attentat perpétrée par un sympathisant d'extrême droite, Maxime Brunerie, les autorités craignent pêle-mêle des manifestations d'intermittents, d'enseignants mécontents ou de partisans du leader de la Confédération paysanne José Bové insatisfaits de la mesure de grâce présidentielle. Sans oublier

les tensions provoquées par le verdict du procès Erignac et l'arrestation d'Yvan Colonna en Corse.

De quoi gâcher un brin l'ambiance de la «garden party» de l'Élysée, placée sous le signe cette année des «jeunes créateurs». Jacques Chirac espérait se réjouir de l'adoption définitive de la réforme des retraites? Raté. Après le travail de sappe de l'opposition, le travail parlementaire sur ce dossier est encore loin d'être achevé.

Il espérait se féliciter que les Corses aient «réaffirmé (leur) attachement à la République» lors de la consultation du 6 juillet? Les électeurs insulaires ont dit «non» à la réforme défendue par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy. Au moins le chef de l'Etat pourra-t-il se réjouir de l'arrestation de l'homme le plus recherché de France depuis quatre ans: Yvan Colonna.

Mais c'est surtout sur le terrain social que les Français attendent leur président. Selon un sondage publié vendredi dans «Le Figaro Magazine», 71 pour cent des personnes interrogées souhaitent que Jacques Chirac s'exprime «beaucoup» sur les retraites, sur le

chômage (69 pour cent) — en forte progression depuis un an —, mais aussi sur l'Education nationale (64 pour cent) et sur la réforme de l'assurance maladie (66 pour cent). A ce sujet, le président (UMP) de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, Pierre Méhaignerie, faisait remarquer jeudi qu'il n'était pas «totalement sûr» que le gouvernement parvienne à éviter une hausse de la Contribution sociale généralisée (CSG) pour combler le déficit abyssal de la «Sécu».

Mais le dossier le plus épineux sur lequel Jacques Chirac va devoir s'exprimer aujourd'hui est celui des intermittents du spectacle. Le bras-de-fer de ces dernières semaines a en effet viré au fiasco jeudi avec l'annulation pure et simple de plusieurs festivals, dont le plus prestigieux, celui d'Avignon.

Alors que le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin et son ministre de la Culture Jean-Jacques Aillagon ont opté pour la fermeté en lançant la procédure d'agrément de l'accord conclu entre les partenaires sociaux, Jacques Chirac s'en est jusque-là tenu à un silence prudent. Il faut dire que le chef de l'Etat,

qui avait annoncé sa candidature à l'élection présidentielle de 2002 depuis Avignon, s'est toujours fait le héraut de «l'exception culturelle» française.

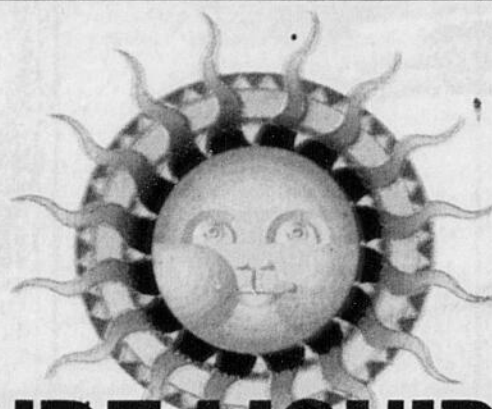
Dans ce contexte, les appels se sont multipliés ces derniers jours, de Jack Lang à Marie-George Buffet en passant par les grévistes eux-mêmes, pour réclamer une «intervention» de Jacques Chirac sur ce dossier.

Si un Français sur deux regrette que le chef de l'Etat ne s'implique «pas assez» sur les dossiers nationaux, Jacques Chirac bénéficiait toujours en juillet d'une confortable côte de popularité de 57 pour cent, selon le baromètre Ipsos publié dans l'hebdomadaire «Le Point».

Globalement, le chef de l'Etat devrait apporter son soutien lundi à un gouvernement bien malmené ces dernières semaines. Jean-Pierre Raffarin ne se sort pourtant pas si mal de six mois de conflits sociaux: selon le sondage publié dans «Le Figaro Magazine», plus d'un Français sur deux (51 pour cent) souhaite qu'il poursuive sa politique de réformes et en matière de politique de croissance et d'emploi.



Les «intermittents» du spectacle ont encore manifesté la semaine dernière se cherchant d'autres tribunes pour défendre leur cause. À parier qu'ils sauront faire savoir leur grogne à Jacques Chirac en cette journée du 14 juillet.



**PONTIAC**  
LA PASSION DE CONDUIRE

## GRANDE LIQUIDATION GM

**0%**

DE FINANCEMENT À L'ACHAT  
PENDANT 60 MOIS<sup>†</sup>

BIEN PLUS.



Canada

PLUS

**1000\$** de réduction\*

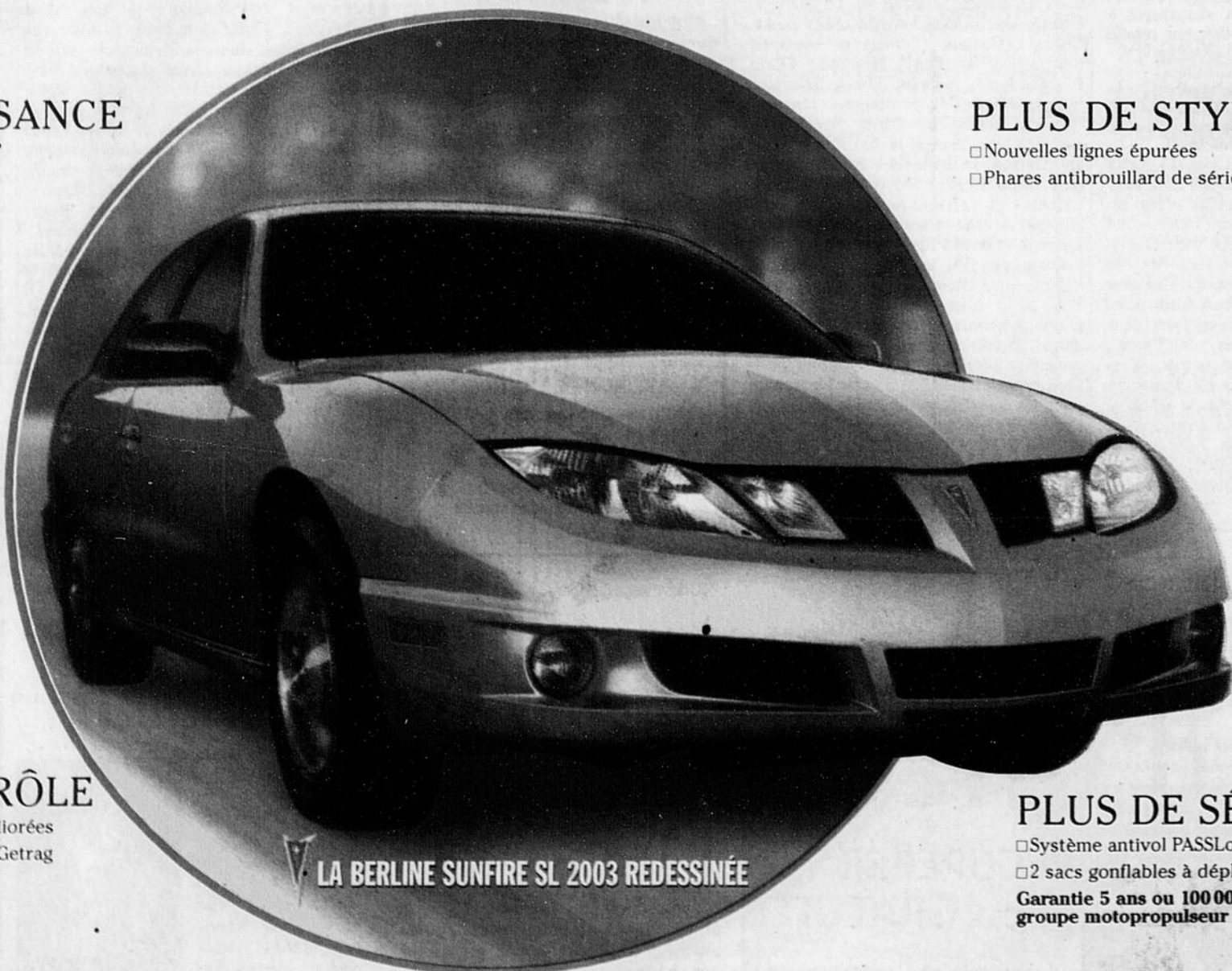
À L'ACHAT OU À LA LOCATION,  
SUR PRESQUE TOUS  
LES MODÈLES 2003.

### PLUS DE PUISSANCE

□ Moteur ECOTEC 2,2L de 140HP

### PLUS DE STYLE

□ Nouvelles lignes épurées  
□ Phares antibrouillard de série



### PLUS DE CONTRÔLE

□ Tenue de route et maniabilité améliorées  
□ Transmission manuelle 5 vitesses Getrag

### PLUS DE SÉCURITÉ

□ Système antivol PASSLock  
□ 2 sacs gonflables à déploiement adapté  
Garantie 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise

LA BERLINE SUNFIRE SL 2003 REDESSINÉE

LOCATION

**198\$ / mois\***  
TERME DE 48 MOIS  
INCLUT LA RÉDUCTION DE 1 000\$\*\*  
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS  
TAXES EN SUS

**0\$ comptant\***  
0\$ d p t de s curit

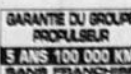
LOCATION 48 MOIS

MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
148\$	2353\$
177\$	1000\$

ACHAT

**241\$ / mois\*\***  
TERME DE 60 MOIS  
INCLUT LA RÉDUCTION DE 1 000\$\*\*  
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS  
TAXES EN SUS

**0\$ comptant\*\***



L'Association des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant au modèle neuf 2003, en stock suivant : Sunfire SL (2JB69/R7A). Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. \*Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois sans versement initial (voir tableau). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. \*\*Paiements mensuels basés sur un terme de 60 mois sans versement initial. À l'achat, préparation et transport inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. \*Le crédit de 1 000 \$ comprend les taxes applicables et est inclus dans les offres de cette publicité. †Taux de financement à l'achat de 0 % disponible pour des termes allant jusqu'à 60 mois. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange de véhicules entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

